



Part de la population à proximité d'une gare ferroviaire en Belgique

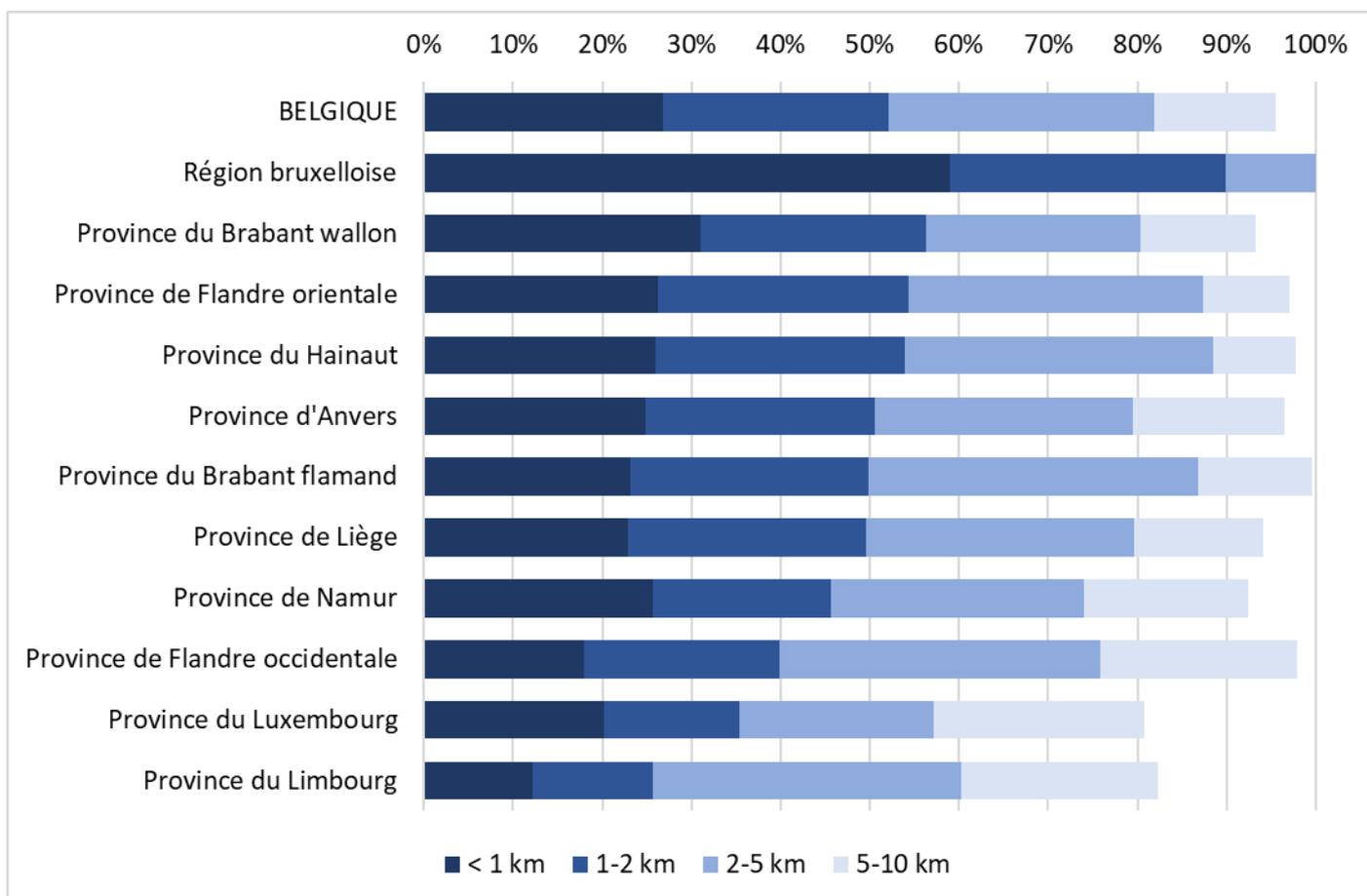
Ce rapport présente des données sur la distance entre le lieu d'habitation des Belges et les gares ferroviaires.

Plus de la moitié de la population habite à moins de deux kilomètres d'une gare

Le tableau ci-contre reprend le pourcentage de belges habitant à moins d'un, deux, cinq et dix kilomètres (à vol d'oiseau) d'au moins une gare ferroviaire, et la même information par ménage (une ou plusieurs personnes habitant habituellement dans un même logement). Plus de la moitié de la population (52%) habite à moins de deux kilomètres à vol d'oiseau d'une gare.

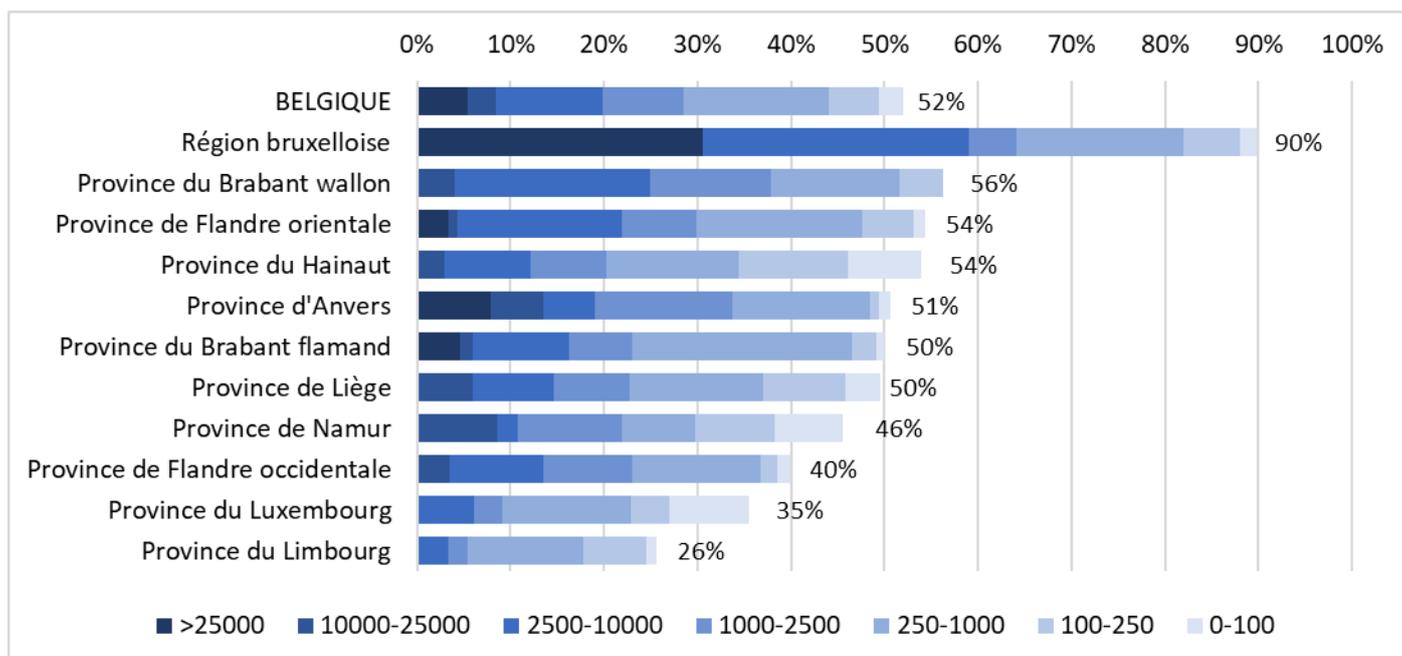
	Pop.	Ménages
Moins d'1 km	27%	28%
Moins de 2 km	52%	54%
Moins de 5 km	82%	83%
Moins de 10 km	96%	96%

Le graphique ci-dessous montre les grandes différences selon le lieu d'habitation. Tous les Bruxellois ont une gare à proximité alors que dans les zones moins densément peuplées, comme les provinces du Limbourg et du Luxembourg, la densité territoriale des gares ferroviaires est logiquement plus faible.



Répartition de la population selon la distance à la gare la plus proche, par province

En fonction de l'importance de la gare

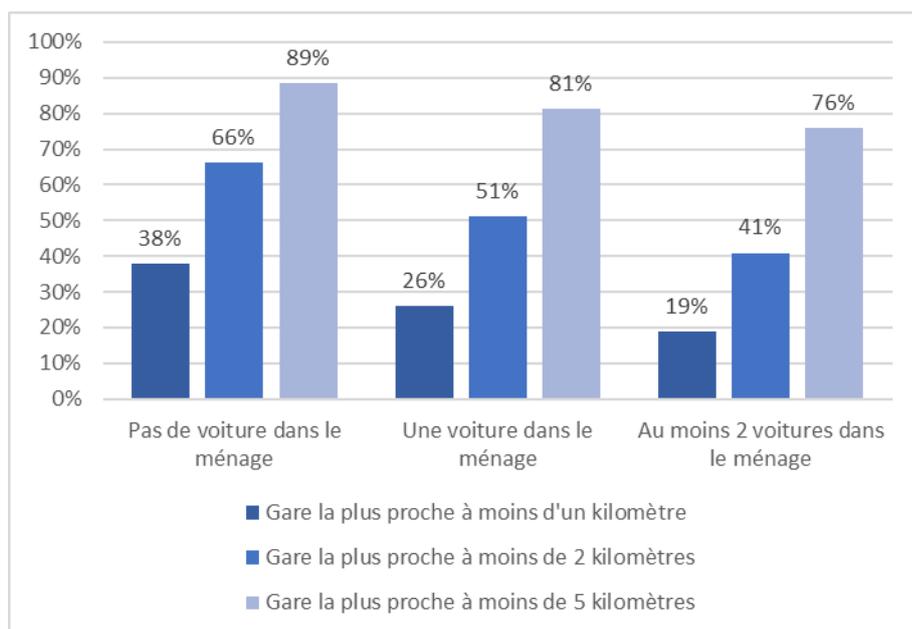


Pourcentage de la population habitant à moins de 2 kilomètres d'une gare, en fonction de son importance (nombre de montées en gare)

Ces chiffres ne distinguent pas les grandes gares offrant de nombreuses possibilités de connexions, et les petites gares locales. Le graphique ci-dessus montre la part de la population située à moins de deux kilomètres à vol d'oiseau d'une gare, en fonction de son importance. Celle-ci est définie par le nombre de montées en gare renseignées par la SNCB. La première catégorie (> 25000 montées par jour) ne contient ainsi que les gares de Bruxelles-Midi, Bruxelles-Central, Bruxelles Nord, Anvers-Central, Gand-Saint-Pierre et Louvain.

Les ménages sans voiture habitent en moyenne plus près des gares

Ces résultats peuvent également être croisés avec les données fournies par Statbel sur la possession de voitures, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les ménages sans voiture, plus nombreux dans les zones urbaines, sont souvent plus proches des gares : 66% d'entre eux ont une gare ferroviaire à moins de deux kilomètres à vol d'oiseau de leur domicile, pour 41% seulement pour les ménages avec deux voitures ou plus.



Répartition des ménages selon la distance à la gare la plus proche et le nombre de voitures possédées

Méthodologie et sources

Les distances sont calculées à vol d'oiseau entre la localisation précise de la gare et le centre des secteurs statistiques.

Pour les gares, les sources sont Infrabel (<https://opendata.infrabel.be/pages/home/>) et la SNCB (Voyageurs montés un jour de semaine en 2019).

Pour la possession de véhicules, la source est Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium), qui lie des fichiers de la population à la base de données du parc de véhicules (D.I.V.), ainsi qu'aux données fiscales (Belcotax). Plus d'information : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/datalab/possession-de-voitures-par-menage>

Auteur :

Service Public Fédéral Mobilité et Transports

Direction générale Politique de Mobilité durable et ferroviaire

Direction Mobilité - Service Études et Enquêtes

dirmobsec@mobilite.fgov.be

Editeur responsable :

Emmanuelle Vandamme, rue du Progrès 56, 1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0 308 357 852

Dépôt légal : D/2022/13.831/9